



**COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 10 juillet 2017**

\*\*\*\*\*

**Présents** : Mmes DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée  
MM. CARAYON Jean-Luc, CALERO Jérémy, CODINA Bernard, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel,  
**Absents** : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, excusés.  
**Secrétaire de séance** : Mme DELRIEU Françoise.

**Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu du 14 juin 2017

1. Commerce multi-services
2. Convention Observatoire fiscal
3. Démission ATSEM
4. Nomination Adjoint d'animation principal 2ème classe
5. Formation CAP Petite Enfance
6. Parc intergénérationnel - subvention
7. Marchés publics – délégation de signature
8. Décision modificative

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

Le compte-rendu du 14 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Commerce multi-services**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un commerçant serait peut-être intéressé pour reprendre le commerce multi-services.

Le Conseil Municipal approuve la possibilité de reprise du commerce multi-services (6 pour- 4 abstentions), et envisage un nouveau montant de loyer à 600.00 € TTC.

### **2. Convention Observatoire fiscal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du développement de l'observatoire intercommunal de la fiscalité locale, Carcassonne Agglo souhaite mettre à disposition des communes adhérentes l'application logicielle d'expertise et d'analyse OFEAWEB.

Pour accéder à ces services, une convention doit être signée avec Carcassonne Agglo. La commune doit s'acquitter d'une contribution mutualisée d'accès aux services figurant en annexe de cette convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette application dont la contribution annuelle est la suivante :

- adhésion à l'application logicielle OFEAWEB (un seul accès) : 390 € H.T
- exploitation du fichier Rôle TH (pour les chiffres de la TH sur les locaux vacants) : 60 € HT
- exploitation du fichier TH nominative : 50 € HT
- exploitation du fichier Liste 41 : 50 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer à l'application logicielle OFEAWEB, accepte le montant de contribution annuelle totale de 550 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'utilisation de l'application et l'annexe fixant le montant de la contribution annuelle. (Délibération 2017-32)

### **3. Démission ATSEM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'un agent en disponibilité depuis 2014, sur un poste d'Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles, a fait part de sa volonté de démissionner de son poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la démission de cet agent à compter du 26 juin, date de réception du courrier de démission et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette démission. (Délibération 2017-33)

### **4. Nomination Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à la réussite au concours d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe d'un agent titulaire du grade d'adjoint d'animation, il est proposé au Conseil Municipal de nommer cet agent sur le grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la nomination de cet agent sur le grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette nomination. (Délibération 2017-34)

## **5. Formation CAP Petite Enfance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de prise en charge d'une formation complète pour le CAP Petite Enfance, formulée par Madame PITIE Véronique.

Cette formation est proposée par le GRETA du 11/09/2017 au 16/05/2018.

Déduction faite des droits à la formation acquis (39 heures correspondant à 330.00 €), le coût restant dû pour cette formation serait de :

⇒ 2 744.00 € soit 1 220.00 pour l'exercice 2017 et 1 524.00 € pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte (9 pour – 1 abstention) l'inscription de Mme PITIE Véronique à la formation CAP Petite Enfance organisée par le GRETA, décide de prendre en charge les frais afférents à cette formation, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette formation. (Délibération 2017-35)

## **6. Parc intergénérationnel - subvention**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de Parc Intergénérationnel – Aire de jeux est toujours en cours.

Pour financer cette opération des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Région et du Département ; il est également possible de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (au titre du contrat de ruralité, DETR, FNADT...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, les subventions pour le projet de parc intergénérationnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches liées à ce dossier. (Délibération 2017-36)

## **7. Marchés publics – délégation de signature**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics, cet article prévoit la possibilité pour le maire de : «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». L'article L2122-23 du CGCT prévoit que le Maire doit en rendre compte au Conseil Municipal.

Cette délibération a été prise en début de mandat mais elle fait référence à des seuils de marchés publics qui ne sont plus d'actualité, et limite l'autorisation de signature à des marchés d'un montant de 90 000.00 € maximum.

Il est proposé de maintenir cette délégation de signature au maire en rehaussant le seuil de 90 000.00 € à 209 000.00 € sachant que tout projet conduisant à la signature d'un marché public est toujours préalablement approuvé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la délégation de signature pour les marchés publics au seuil maximum de 209 000.00 €. (Délibération 2017-37)

## **8. Décision modificative**

*Décision modificative n°1 :*

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 21533 Réseaux cablés	- 8 000.00 €	
Compte 2315 opération 243 RD 101		+ 8 000.00 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1

## **Informations et questions diverses**

- Rénovation et extension éclairage public :

Le Comité Syndical du SYADEN réuni au mois de juin n'a pas retenu le projet de Villalier pour l'attribution de subvention.

Un prochain comité se réunira en octobre 2017.

- Travaux :

Fin des travaux de la RD 101

Remise des plis pour le Parc intergénérationnel le 18 juillet à 12 heures

- Festivités :

14 Juillet : apéritif citoyen

23 juillet : marché gourmand et artisanal

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 heures 50 minutes.

Le Maire,  
Michel ZOCCARATO

